



Réf. Farde e-Assemblées : 2400677

N° OJ : 5

Projet d'Arrêté - Conseil du 31/05/2021

Objet : SJ.- J. 49.723.- Worldline.- Accord pour la diffusion de données dans le cadre de la communication par Wordline sur le projet "solution de paiement électronique multi-canal".

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Considérant qu'un marché public de services "SOLUTION DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE MULTI-CANAL" a été attribué à la société Worldline par l'asbl I-City, qui a agi en son nom et pour son compte et qui a agi au nom de la Ville de Bruxelles ;

Que, dans le cadre de leur campagne publicitaire, la société Worldline souhaite avoir l'accord de la Ville pour parler de leur collaboration;

Que la société Worldline demande que le nom, le logo de la Ville et les différentes données mentionnées dans les deux documents en pièces-jointes soient cités et partagés via les réseaux sociaux et autres canaux;

Qu'il est proposé de ne donner l'accord de la Ville que pour la liste restreinte de données à diffuser et non pour la liste longue, à savoir: communiqués de presse, usage du logo, liste client, référence, réseaux sociaux;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique: Adopter la convention visant à permettre à la société Worldline de diffuser certaines données de la Ville dans le cadre de sa communication autour du projet "solution de paiement électronique multi-canal".

Annexes :

[Convention \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)